



Encaissement de dividendes versés par une S en participation tout en niant son

Par **bobonne**, le **30/03/2011** à **13:03**

Bonjour,
Pouvez-vous me dire si le fait d'accepter et d'encaisser les dividendes versés par une Société vaut reconnaissance de l'existence de cette Société.
Il s'agit d'une S en participation qui gèrent des biens immobiliers. Elle a été prolongée à la majorité - l'associé. Celui-ci conteste son existence mais encaisse les dividendes qu'elle verse aux associés donc à lui.